

Information donnée par le SAJE (Service d'aide juridique aux exilé-e-s) le 3 décembre 2018 sur la situation actuelle des réfugiés érythréens en Suisse

La rencontre a eu un succès inattendu. C'est une foule de personnes qui a répondu à cette séance. Je vous ai fait un compte-rendu avec quelques points importants que j'ai relevés. Néanmoins, un compte-rendu détaillé de l'observatoire romand du droit d'asile et des étrangers relate ce durcissement à l'égard des réfugiés érythréens. A lire absolument :

<https://odae-romand.ch/2018/11/29/durcissements-a-lencontre-des-erythreen%c2%b7ne%c2%b7s-une-communaute-sous-pression/>

Depuis un an et demi, les conditions pour les réfugiés érythréens se durcissent. De plus en plus de décisions négatives suite à une demande d'asile sont prononcées par le SEM (Secrétariat d'état aux migrations). Des recours ont été faits au Tribunal administratif fédéral (TAF) et outre l'avance de Fr. 800.- qui est demandée aux recourants indigents, le TAF suit systématiquement le SEM dans ses décisions négatives.

Il faut savoir que la Suisse **est le seul pays européen** à prononcer des décisions négatives à l'encontre des érythréens. La situation en Erythrée n'a pour autant pas évolué : même enrôlement de force dans l'armée pour une durée indéterminée, régime totalitaire, gouvernement dictatorial. 2-3 dossiers ont été montés par le SAJE et viennent d'être déposés auprès de la cour européenne des droits de l'homme. Il faut savoir qu'il faut compter 2-3 ans avant que celle-ci statue sur ces cas. Que faire pendant ce temps et pour tous ceux qui vont recevoir une décision négative ces prochains mois ?

Le SAJE arrive au bout de ses possibilités juridiques et va certainement opter pour un arrêt de prise de recours par voie de mandat. Submergé par les réponses négatives et par manque de force, ce service risque de proposer des recours en nom propre (recours plus succinct au nom du réfugié). Néanmoins, il faut continuer à effectuer ces recours auprès du TAF pour exprimer le rejet de la décision négative et ainsi utiliser toutes les voies de recours possibles.

Une séance d'information a également été donnée à Bex et une permanence d'information a été mise sur pied dans cette région. Une autre devrait démarrer au début 2019 à Lausanne avec des interprètes érythréens. Cette permanence offrirait la possibilité d'informer correctement les réfugiés érythréens sur la situation actuelle en Suisse.

Toutes les associations d'accueil des réfugiés présentes lors de cette soirée déplorent cette situation ainsi que les différents organismes présents. Il semble que ce revirement ne serait qu'une décision politique sans réel motif valable. La communauté érythréenne semble stigmatisée car elle représente un pourcentage important des réfugiés en Suisse. Le but est certainement de rendre moins attractive la Suisse pour les exilés de ce pays. Néanmoins, ces mesures doivent être dénoncées et la population doit être informée des conséquences dramatiques sur ces personnes aux vécus et parcours migratoires déjà tellement difficiles.

Actuellement, soit les requérants d'asile obtiennent un permis B, soit une décision négative avec comme conséquence l'aide d'urgence (pas le droit de travailler, vie en foyer ou au sleep-in ou Marmotte). Certains sont déjà partis dans d'autres pays européens mais risquent le renvoi en Suisse où leur première demande d'asile a été déposée.

Il faut savoir que le facteur d'intégration n'est pas pris en compte dans les décisions du SEM et que ces décisions n'ont pas de motifs valables de non-recevoir. Le TAF arguant de suppositions sur un changement en Erythrée à ce jour mais sans observation justifiée.

Au niveau politique, une motion a été déposée pour que les requérants d'asile ayant commencé une formation puissent la terminer. C'est en discussion au niveau exécutif et dans l'attente d'une

prise de position. Néanmoins, il y a des négociations possibles au cas par cas avec le service de l'emploi cantonal.

En résumé, le SAJE demande aux associations d'aide aux migrants d'informer les réfugiés érythréens que des permanences d'information vont être mises sur pied. Ce service souhaite que des membres de la société civile parlent de l'aggravation de la situation actuelle des réfugiés érythréens en Suisse autour d'eux (collègues, amis, associations, etc.). La société civile doit se faire le relais et des actions doivent être menées.

Etant donné la représentation importante des associations présentes ce soir, une plateforme regroupant des situations difficiles va être organisée afin qu'un meilleur partenariat entre tous puisse être mené. De plus, des locaux seront mis à disposition pour permettre ces futures permanences d'information.

Par la prise de parole des différents interlocuteurs, j'ai recensé quelques associations et institutions plus étatiques qui sont dans ce désir d'information et de partage, à savoir :

- Groupe d'accueil des migrants d'Epalinges : <http://gamep.ch/>
- Groupe d'accueil des migrants à Orbe : <http://gamoerbe.wixsite.com/gamo>
- Café contact Chavornay
- Groupe de cours de français pour réfugiés de Nyon
- Action Parrainages : <https://plateforme-asile.ch/action-parrainages/>
- PAIRES : <https://projet-paires.ch/>
- Les Scribes : <https://www.lesscribes.ch/>
- Point d'appui : http://www.eglisemigrationvd.com/wpweb/?page_id=113
- Droit de rester : <http://droit-de-rester.blogspot.com/>
- Collectif R : <http://www.desobeissons.ch/>
- Portail migration : <https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-leconomie-de-linnovation-et-du-sport-deis/bureau-cantonal-pour-lintegration-des-etrangers-et-la-prevention-du-racisme/actualites/news/portail-migration-soutien-aux-jeunes-nouveaux-arrivants-1512116580/>

Une représentante de l'EVAM était également présente.

Tous dans le souci d'informer au plus près de la réalité bien triste de ces temps mais avec le désir de trouver des moyens de centraliser nos données et de travailler ensemble afin de soutenir au mieux les personnes concernées.

Echallens, le 4 décembre 2018

Valérie Manera Damone

Complément Margaux Delez – prise de notes sur la soirée d'information sur l'Erythrée du 1er novembre 2018 organisée par l'OSAR

Les informations fournies par le SAJE corroborent celles transmises lors de la soirée d'information organisée par l'OSAR sur la situation des réfugiés érythréens en Suisse. Quelques précisions contextuelles peuvent néanmoins être apportées.

Sarah Frehner, collaboratrice scientifique à l'OSAR, a présenté quelques clés de compréhension importantes pour saisir la situation actuelle. En effet, l'Erythrée est le pays le plus représenté chez les requérants d'asile en Suisse, notamment en raison du contexte humanitaire terrible lié à la dictature présente dans le pays. En 2015, une arrivée importante de réfugié.e.s a levé quelques « inquiétudes » chez les parlementaires suisses. Près de 40 interventions parlementaires issues des partis de droite ont

été déposées avec pour objectif de restreindre les protections et les droits de la diaspora érythréenne. Dans ces interventions a été remise en question l'insécurité du pays et ainsi la légitimité de la demande d'asile des Erythréens. En 2016, une visite non officielle a été effectuée par des parlementaires en Erythrée pour faire un état des lieux de la situation. Bien évidemment, seules des informations étroitement contrôlées par le régime ont été transmises à ces visiteurs.

Peu de temps après, le SEM a également organisé une visite officielle en Erythrée afin de pouvoir répondre aux différentes interventions parlementaires en fournissant des informations actuelles. À l'instar de la première visite officielle, la visite du SEM s'est déroulée sous l'autorité du régime en place, c'est-à-dire avec une rétention d'information immense. Les personnes qui se sont déplacées n'ont pas pu avoir accès à la réalité de ce que vit le peuple érythréen depuis de longues années déjà, soit une dictature.

La visite du SEM s'est soldée par la publication d'un rapport le 22 juin 2016. À partir du 23 juin 2016, le durcissement des pratiques en matière d'asile pour les requérants érythréens a débuté. Concrètement, le permis B n'a plus été accordé aux requérants ayant fait une sortie illégale du pays sans avoir été convoqué au service national (armée). Les risques de recrutement forcé après un retour du pays ne constituent plus un motif pour interdire le renvoi. Les pratiques ont également été durcies pour les mineur.e.s mais le TAF a tout de même empêché les renvois des mineur.e.s non accompagné.e.s.

Dans ses décisions concernant les sorties illégales, le TAF a confirmé le changement de la pratique du SEM en matière de renvoi des requérant.e.s érythréen.ne.s. Parmi ses arguments figurent le fait que les sanctions appliquées pour les personnes renvoyées ne sont pas assez « intenses », qu'il existe des cas où des Erythréen.ne.s avec permis B ont pu faire de courts séjours au pays et revenir en Suisse « sans problème » et que les Erythréen.ne.s ont la possibilité de rejoindre la diaspora – moyennant la rédaction d'une lettre de regret et le paiement d'une taxe – après avoir passé 3 ans en dehors du pays. À noter que la diaspora érythréenne est composée d'ancien.ne.s membres de la guérilla qui sont actuellement encore en contact avec le régime, ce qui ne représente pas une solution fiable et sûre pour les requérant.e.s ayant fui le pays.

Dans son argumentaire concernant les risques du retour, le TAF a jugé que le Service National d'Erythrée appartenait à la catégorie « travail forcé » et non « esclavage moderne » tels que définis dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ce jugement s'est basé sur l'argument selon lequel le régime Erythréen actuellement en place a une volonté d'indépendance et d'autonomie depuis la fin de la guerre en 2005 et que les conditions actuelles ne sont pas « assez dures » pour constituer une violation flagrante de la CEDH. Concrètement, pour qu'un renvoi soit empêché, il faut une mise en danger existentielle, ce qui ne semble plus être le cas d'après le TAF, dont les décisions se basent sur le rapport publié par le SEM en juin 2016.

La critique de l'OSAR sur le durcissement des pratiques en matière de renvoi des requérant.e.s érythréen.ne.s est la suivante : tant le SEM que le TAF se sont basés sur des informations non fiables pour élaborer ce changement de pratique puisque le régime dictatorial érythréen qui a reçu la délégation suisse a transmis des informations non complètes voire incorrectes, qui ne coïncident pas avec les récits des ONG et des réfugié.e.s érythréen.ne.s.

Comme mentionné plus haut, la Suisse est en effet le seul pays européen ayant durci les pratiques concernant l'asile des Erythréens.

Personne de contact également présente à cette soirée : Almedom Veronica, co-fondatrice et co-directrice du « Information Forum for Eritrea » et membre de la Commission fédérale des migrations.